

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COLLECTIVITE DE CORSE TOME SPECIAL N°5 RH

MOIS DE JUIN 2022

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS TOME SPECIAL JUIN 2022

SOMMAIRE

Les contrats, conventions, marchés, actes et documents de toute nature annexés aux délibérations de l'Assemblée de Corse ou du Conseil Exécutif mais non publiés au Recueil des Actes Administratifs peuvent être consultés dans les services et directions concernés.

ARRETES

<u>DIRECTION GENERALE ADJOINTE EN CHARGE DES SYSTEMES</u>
<u>D'INFORMATION, DE LA COMMUNICATION INTERNE ET RESSOURCES</u>
HUMAINES.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EN CHARGE DES SYSTEMES D'INFORMATION DE LA COMMUNICATION INTERNE ET DES RESSOURCES HUMAINES.



ARRETE 2022 -13800

PORTANT LISTE DES CANDIDATS DEFINITIVEMENT ADMIS A L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'AGENT DE TRAITEMENT

LE PRESIDENT DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 71-342 du 29 avril 1971 relatif à la situation des fonctionnaires affectés au traitement de l'information,

Vu le décret n° 89-558 du 11 août 1989 modifiant le décret n° 71-343 du 29 avril 1971 relatif aux fonctions et au régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat et des établissements publics affectés au traitement de l'information,

Vu les arrêtés du 10 juin 1982 et 2 novembre 2004 fixant le programme et la nature des épreuves des concours et examens portant sur le traitement de l'information,

 \mathbf{Vu} l'arrêté n° 2022-3232 du 22 mars 2022 portant organisation d'un examen professionnel d'agent de traitement,

Vu l'arrêté numéro 2022-3232 fixant la liste nominative des membres du jury,

Vu l'arrêté numéro 2022 - 12613 portant sur la liste des candidats admis à concourir,

Vu le procès verbal de la délibération du jury du 23 juin 2022 arrêtant la liste des candidats reçu à l'examen professionnel d'agent de traitement,

Sur proposition du Directeur Général des Services de la Collectivité de Corse,

ARRETE

<u>Article 1^{er}</u>: La liste des candidats définitivement admis à l'examen professionnel des agents de traitement, établit par ordre alphabétique, ainsi qu'il suit :

- Anedda Estelle
- Carlini Antoine
- Grisoni Damien
- Milani Anne
- Versini Romain-Xavier

<u>Article 2:</u> Le Directeur Général des Services de la Collectivité de Corse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au représentant de l'Etat.

Fait à Ajaccio, le 28.06.2022

LE PRESIDENT.

Pè u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica e pendelega Pour le Président du Conseil exécutir de Desagni delle Date de té et a segni segni

02A-2000 6986-2022823-2022-13800-AR Date de télétra syrispion : 29/06/2022 Date de réception préferture : 29/06/2022

U direttere generale di i servizii / Le directeur géneral des services
4 Ghislain GOMART



ARRETE 622 - 13801.

PORTANT LISTE DES CANDIDATS DEFINITIVEMENT ADMIS A L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE CHEF OPERATEUR

LE PRESIDENT DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 71-342 du 29 avril 1971 relatif à la situation des fonctionnaires affectés au traitement de l'information.

Vu le décret n° 89-558 du 11 août 1989 modifiant le décret n° 71-343 du 29 avril 1971 relatif aux fonctions et au régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat et des établissements publics affectés au traitement de l'information,

Vu les arrêtés du 10 juin 1982 et 2 novembre 2004 fixant le programme et la nature des épreuves des concours et examens portant sur le traitement de l'information,

 \mathbf{Vu} l'arrêté n° 2022-3233 du 22 mars 2022 portant organisation d'un examen professionnel De chef opérateur,

Vu l'arrêté numéro 2022-3233 fixant la liste nominative des membres du jury,

Vu l'arrêté numéro 2022 - 12614 portant sur la liste des candidats admis à concourir,

Vu le procès verbal de la délibération du jury du 23 juin 2022 arrêtant la liste des candidats reçu à l'examen professionnel de chef opérateur,

Sur proposition du Directeur Général des Services de la Collectivité de Corse,

ARRETE

<u>Article 1^{er}</u>: La liste des candidats définitivement admis à l'examen professionnel de chef opérateur, établit par ordre alphabétique, ainsi qu'il suit :

Santoni Laurent

<u>Article 2:</u> Le Directeur Général des Services de la Collectivité de Corse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au représentant de l'Etat.

Fait à Ajaccio, le 28.06. 2022

LE PRESIDENT.

Pè u Presidente di u Cunsiglia esecutiva di Cor Pour le Président du Conseil exécutif de Co

U direttore generale di i servizii / La directeur g Ghislain GOMART

o de la depotron il préfecture coopréses 202 629-2022-13801-AR de télévansmission : 29/06/2022 de réception préfecture : 29/06/2022 Enéral des services

LES ACTES ADMINISTRATIFS DANS CE RECEUIL PEUVENT ETRE CONSULTES A :

L'HOTEL DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

ROND POINT DU MARECHAL LECLERC

20405 BASTIA CEDEX 9

OU

A L'HOTEL DE LA COLLECTIVITE DE CORSE 22 COURS GRANDVAL

BP 217

20187 AJACCIO CEDEX 1